

Accord CE/Chine RAS Macao: réadmission des personnes en séjour irrégulier

2003/0054(CNS) - 26/02/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant par 355 voix pour, 65 contre et 4 abstentions le rapport de M. Sérgio SOUSA PINTO (PSE, P), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 19.02.2004) et approuve la conclusion de l'accord entre la Communauté et la RAS de Macao concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier.